

*Certif*Novation**

CHARTE GRAPHIQUE UTILISATION MARQUE & LOGO

CERTIFNOVATION

Péricentre III - 26 avenue de Thiès
14000 CAEN

RCS Caen : 982 250 243 - Capital : 17 000 euros
Tél : 02 61 53 70 57 - www.certifnovation.pro

1 - Introduction

CertifNovation, Organisme de Certification de Personne dans le domaine de la Certification de Diagnostiqueur Immobilier a pour objectif de transmettre ses valeurs, de donner une identité graphique de qualité et identifiable par le public.

De manière plus globale, cela se traduit par la mise en place de codes graphiques et la création d'un univers visuel associé.

2 - Bénéficiaires

Les bénéficiaires du droit d'utilisation de la marque CertifNovation, Certification de Diagnostiqueurs Immobiliers sont des personnes physiques respectant les règles suivantes :

- Personnes ayant reçu un Certificat Diagnostic Immobilier délivré par CertifNovation en cours de validité,
- Personnes liées à CertifNovation par un contrat de Certification en vigueur,
- Personnes qui respectent le règlement d'utilisation ainsi que les règles graphiques applicables par CertifNovation.

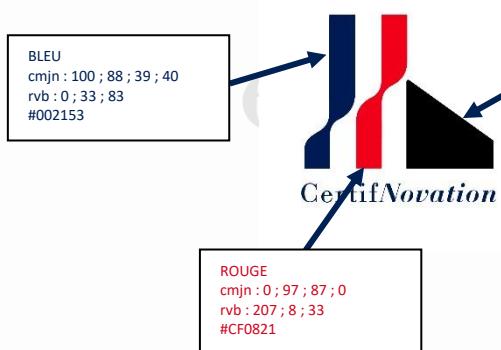
Le bénéficiaire s'engage à communiquer tout changement de situation ayant un impact sur l'autorisation d'utilisation comme définit ci-dessus.

Conformément à l'article L175-2 du code de la propriété intellectuelle, l'utilisation de la marque CertifNovation ne peut être cédée à un tiers même licencié ou successeur.

3 - Modalités et Utilisation de la Marque de CertifNovation

3.1 - Modalités Colorimétriques :

Notre logo triadique :



Notre logo monochrome :



- **Disposition du logo :**
Le logo doit être placé en haut à gauche
- **Dimensions :**
Largeur 3,7 cm x Hauteur 3,7 cm

- **Utilisation de la marque CertifNovation :**

C en majuscule

Novation : N majuscule italique puis ovation en italique

- **Aucun filigrane accepté**

- **Certificat :**

Hologramme CertifNovation

3.2 - Utilisation de la Marque :

Toute communication sur la Certification CertifNovation doit se faire dans le respect des dispositions légales et contractuelles, ainsi que du présent règlement d'utilisation et des règles graphiques applicables.

Sur quels supports utiliser la marque :

| Supports | | |
|-----------------------|--|---|
| Papier à en-tête | | Avec indication de l'identité et le numéro du certifié |
| Carte de visite | | Avec indication du périmètre de Certification (exemple Amiante, Gaz, DPE avec mention...) |
| Email | | Avec indication du périmètre de Certification (exemple Amiante, Gaz, DPE avec mention...) |
| Plaquette commerciale | | Avec indication du périmètre de Certification (exemple Amiante, Gaz, DPE avec mention...) |
| Objet publicitaire | | |
| Site internet | | Avec indication du périmètre de Certification (exemple Amiante, Gaz, DPE avec mention...) |
| Ordre de mission | | Avec indication du périmètre de Certification (exemple Amiante, Gaz, DPE avec mention...) |
| Rapport de diagnostic | | |
| Attestation | | |
| Devis | | |
| Grille tarifaire | | |
| Factures | | |

Le Certifié doit limiter ses réclamations exclusivement aux domaines couverts par la Certification qui lui a été octroyée.

Le Certifié ne peut laisser croire que la Certification délivrée par CertifNovation porte sur d'autres domaines que celui ou ceux certifiés et doit faire usage de son Certificat dans ce sens.

Il est important de souligner que le droit d'utiliser la marque CertifNovation ne confère pas au Certifié le droit d'utiliser la mention « Accrédité par le Cofrac », qui est exclusivement réservée à CertifNovation.

4 - Durée d'Utilisation

L'autorisation d'utiliser la marque CertifNovation reste acquise tant que la personne concernée continue à satisfaire aux conditions du droit d'utilisation de ladite marque.

5 - Retrait du Droit d'Utilisation de la Marque, Utilisation Abusive et Sanctions

Dès lors que les conditions d'utilisation de la marque ne sont plus respectées, CertifNovation se réserve le droit de retirer l'autorisation d'utilisation de la marque à un Certifié.

Le Certificat peut faire l'objet d'une suspension au cours de sa validité. Pendant la suspension, il est impossible au Certifié de faire état de sa Certification au risque d'un retrait de Certification.

En cas de suspension ou de retrait de Certification, le Certifié doit impérativement cesser toute communication de la marque et du logo sur l'ensemble de ses supports.

Le Certifié dont le droit d'utilisation a été retiré mais poursuit cette utilisation, entraîne une réaction de CertifNovation qui se réserve le droit de demander réparation par toutes voies de procédure.